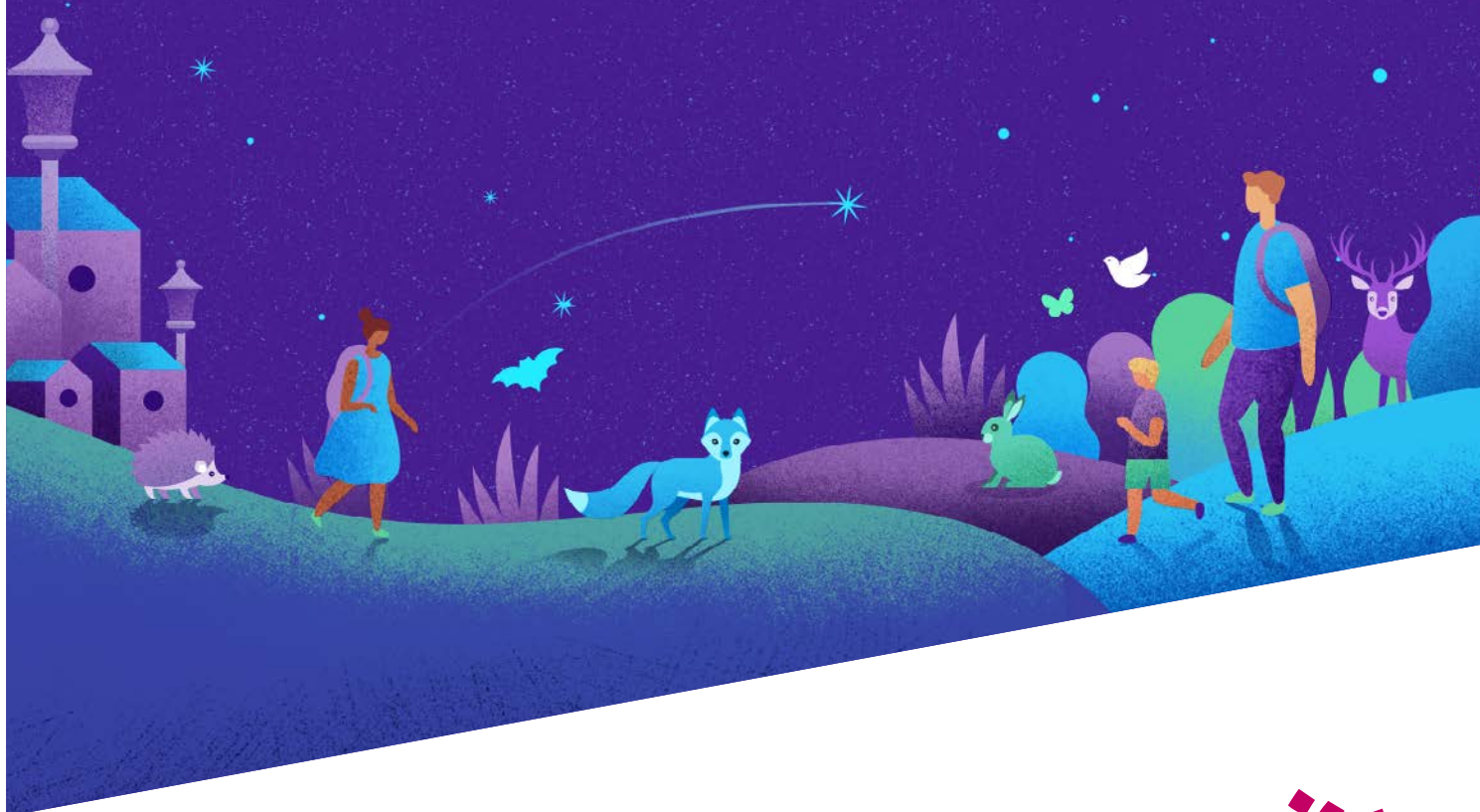




LE JOUR DE LA NUIT : 760 ÉVÉNEMENTS EN 2022

UN RECORD DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE

Bilan réalisé en janvier 2023



agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p.3
PARTIE 1 LE JOUR DE LA NUIT ET LA POLLUTION LUMINEUSE	p.4
1 Le <i>Jour de la Nuit</i> : un événement national emblématique sur la pollution lumineuse.	p.5
2 Agir pour l'Environnement, une association de mobilisation citoyenne contre la pollution lumineuse	p.6
3 Pourquoi le <i>Jour de la Nuit</i> : la pollution lumineuse et nos 4 thématiques phares	p.9
4 Retour d'expérience : le <i>Jour de la Nuit</i> 2022 dans la RICE Alpes Azur Mercantour	p.11
PARTIE 2 L'ÉDITION 2022	p.13
5 Les animations du <i>Jour de la Nuit</i> 2022 : des surprises, des moments émouvants, des étoiles plein les yeux	p.14
6 Le retour des participants sur cette édition / le retour d'expériences des organisateurs	p.17
7 Et après le <i>Jour de la Nuit</i> ?	p.18
8 Un événement relayé par la presse, les institutions et les réseaux sociaux	p.19
→ Revue de presse et institutionnelle	p.19
→ Les réseaux sociaux	p.20
PARTIE 3 TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR PARTICIPER	p.21
9 Rappel du fonctionnement du <i>Jour de la Nuit</i>	p.22
→ Qui prend part au <i>Jour de la Nuit</i> ?	p.22
→ Quelles sont les dates phares ?	p.23
→ Vers qui se tourner pour avoir un renseignement sur le <i>Jour de la Nuit</i> ?	p.23
10 Liste des documents mis à disposition par APE	p.24
11 Les perspectives pour 2023	p.25
12 Foire aux questions	p.26
ANNEXES	p.27
13 Nombre d'événements par département	p.27
14 Le <i>Jour de la Nuit</i> est organisé par :	p.28
→ Agir pour l'Environnement	p.28
→ Et ses partenaires	p.28

AVANT-PROPOS

Il aura fallu une crise énergétique pour que la prise de conscience sur l'éclairage public se fasse enfin à l'échelle nationale. Avec la flambée du coût de l'énergie, de nombreux acteurs se sont interrogés sur la pertinence de l'éclairage, et les annonces d'extinctions n'ont cessé de se multiplier. Hasard du calendrier ou message subliminal, les enseignes de la grande distribution ont même décidé de mettre en place leur plan de sobriété énergétique le samedi 15 octobre, soit lors de l'édition 2022 du *Jour de la Nuit*.

C'est donc dans un contexte politique déjà favorable que cette quatorzième édition du *Jour de la Nuit* a pu se tenir. Cependant, le risque de mettre en avant dans le débat public un seul des aspects de la pollution lumineuse – la consommation énergétique – était grand, et la pertinence de l'événement a retenti avec d'autant plus de force cette année. Il était nécessaire de rappeler que nous avons tous besoin de sobriété lumineuse, et non pas de sobriété énergétique. Cet exercice semble avoir été réalisé avec brio, au regard de la diversité des événements organisés, et de l'implication de tous pour réintroduire un peu de magie dans ce monde qui en manque cruellement.

Nous avons été très émus chez Agir pour l'Environnement, face à l'implication de tous sur ce sujet crucial pour la biodiversité et notre santé. Les communes, les associations, les parcs naturels régionaux, toutes les structures ayant

participé au *Jour de la Nuit* ont su organiser des événements marquants, ludiques, originaux, et même surprenants, parfois ! Un grand merci à eux.

Le *Jour de la Nuit* a toujours vocation à impulser un changement structurel, et permet de lancer des investissements pérennes, pour que l'accès au ciel étoilé et à la biodiversité nocturne ne soit pas l'apanage de quelques chanceux lors d'un événement organisé une fois par an.

Cette année, ce qui nous force à reconsidérer l'éclairage doit nous permettre de transformer l'essai : le *Jour de la Nuit* n'est que le coup d'envoi ! Espérons que les conditions mises en place lors de cet événement pourront bientôt être réunies chaque jour de l'année,

L'équipe du *Jour de la Nuit* chez Agir pour l'Environnement

PARTIE 1

LE JOUR DE LA NUIT ET LA POLLUTION LUMINEUSE



Affiche du Jour de la Nuit 2022

1

LE JOUR DE LA NUIT : UN ÉVÉNEMENT NATIONAL EMBLÉMATIQUE SUR LA POLLUTION LUMINEUSE ET LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE

Le *Jour de la Nuit* est une manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, organisée en France depuis 2009. C'est une véritable occasion de célébrer l'obscurité, qui se fait rare sur notre territoire et dans le monde.

Coordonné par Agir pour l'Environnement et soutenu par 14 partenaires nationaux, le *Jour de la Nuit* est l'occasion de redécouvrir le ciel étoilé, la biodiversité et le monde nocturne grâce aux centaines d'extinctions de lumières et d'animations qui ont lieu chaque année. Lors de cette manifestation, les participants découvrent **l'impact de la lumière sur l'environnement et leur vie quotidienne**.

Toutes les structures souhaitant participer sont les bienvenues et peuvent organiser **en autonomie** leur événement. En s'inscrivant dans la démarche du Jour de la Nuit, elles font partie d'une grande manifestation reconnue et valorisée au niveau national, permettant ainsi une meilleure visibilité et reconnaissance de leurs actions. Agir pour l'Environnement propose de faire vivre la manifestation au niveau national et accompagne les organisateurs tout au long de la préparation de leur animation, tout en leur fournissant le matériel nécessaire.

Chaque année, le *Jour de la Nuit* réunit **des collectivités locales, des mairies, des associations, des clubs d'astronomie, des parcs naturels régionaux...**

➤ COMMENT PARTICIPER ?

Lors du *Jour de la Nuit*, des extinctions symboliques de l'éclairage public et/ou des bâtiments publics sont mises en place dans toute la France par les communes participantes.

En parallèle, si possible, chaque structure peut organiser le type d'événement qu'il souhaite afin de sensibiliser et de mobiliser largement le grand public : sorties nocturnes, balades natures, observations astronomiques, expositions, conférences, ciné-débats...

Tous les événements sont inscrits sur le site www.jourdelanuit.fr

Pour s'inscrire à la 15^{ème} édition du samedi 14 octobre 2023, toutes les informations se trouvent dans la partie 3 « Tout ce qu'il faut savoir pour participer ».

2 AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT, UNE ASSOCIATION DE MOBILISATION CITOYENNE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Le *Jour de la Nuit* est né d'une campagne menée par Agir pour l'Environnement en 2008, intitulée « Illumination de Noël : le grand gaspillage » avec le Réseau Action Climat France, le Réseau Sortir du Nucléaire et l'Anpcn. Elle traite notamment de la pollution lumineuse et du gaspillage énergétique.

Face au succès de cette campagne, Agir pour l'Environnement souhaite engager une action de sensibilisation sur le long terme et décide d'organiser une journée et une soirée tous les ans pour intensifier la mobilisation et les actions de sensibilisation autour de la lutte contre la pollution lumineuse.

Depuis, l'association se mobilise contre l'excès de lumière, mais aussi sur **la sobriété, l'agression publicitaire et la protection de la biodiversité**, des thèmes fortement liés.

En septembre 2021, une nouvelle campagne de mobilisation citoyenne voit le jour : « Le ciel étoilé, un espace en voie de disparition ? ». Diffusée à plus de 35 000 exemplaires, elle permet de sensibiliser le plus largement possible à tous les enjeux de la pollution lumineuse, sur notre santé, la biodiversité, le climat et l'observation du ciel.

Dans cette campagne, Agir pour l'environnement demande aux pouvoirs publics :

- Le classement du ciel étoilé au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- La mise en œuvre d'un grand « Plan Nuit noire » pour établir un diagnostic de la nuit en France, des indicateurs de suivi, des études nationales, mener des campagnes de sensibilisation et se donner les moyens de faire respecter les lois en vigueur et de les renforcer. La demande de multiplier les études nationales et d'établir une

cartographie des points lumineux extérieurs était déjà présente dans le rapport du CGEDD « À la reconquête de la nuit » publié en novembre 2018

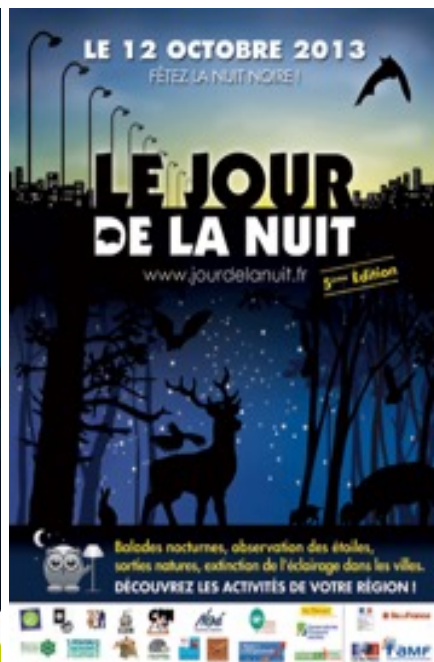
- Le classement de l'exposition à la lumière la nuit comme perturbateur endocrinien reconnu, comme demandé par l'Académie nationale de médecine dans un rapport publié le 29 juin 2021.
- L'interdiction des publicités rétroéclairées et autres enseignes et panneaux vidéo lumineux.

LA MOBILISATION DE NOS PARTENAIRES

Le *Jour de la Nuit* est soutenu par 14 structures nationales, qui diffusent l'événement sur tout le territoire français et dans leur réseau. Leur soutien est primordial tant pour valoriser les événements organisés que pour l'adhésion du public. La multiplication des moyens de communication autour du *Jour de la Nuit* nous assure une couverture nationale.



Les campagnes d'Agir pour l'Environnement contre la pollution lumineuse



Organisé depuis quinze ans, le Jour de la Nuit a toujours eu pour objectif premier la célébration de l'environnement nocturne et la sensibilisation à la pollution lumineuse, sujet trop peu mis en avant à l'époque.

EXTRAITS DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU JOUR DE LA NUIT PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

« La nécessaire sobriété énergétique nous rappelle à quel point nous avons l'habitude d'éclairer sans compter. De nombreux éclairages excessifs et inutiles peuvent être supprimés, avec à la clé des bénéfices pour notre santé, la biodiversité et l'observation du ciel. »

Agir pour l'Environnement, à l'initiative de l'événement.

« La pollution lumineuse est un sujet d'envergure sur lequel les communes ont encore une vraie marge de manœuvre. Il est important de s'engager pour la réduire, au bénéfice de tous et de l'environnement. »

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité.

« Ce spectacle céleste gratuit, partagé à travers les âges par l'humanité, devrait rester accessible à tous, suscitant émotion, émerveillement et curiosité, premier pas vers la connaissance. »

Eric Piednoel, directeur général de l'Association française d'astronomie.

« Faire la lumière sur la fragilité de la biodiversité en éteignant l'électricité n'est pas un paradoxe, c'est rendre à la nature sa capacité de rayonner. »

Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO.

« Depuis plus de dix ans, le réseau des Parcs et les collectivités qui les composent bénéficient de l'effet dynamisant de cet événement sur la prise en compte des enjeux liés à la nuit. Cet événement est une belle opportunité de fédérer les acteurs du territoire et de venir en renfort des politiques ambitieuses portées par les Parcs. »

Philippe Moutet, responsable énergie-climat à la fédération des PNR.

À l'initiative de :

Les partenaires de l'événement :



3

POURQUOI LE JOUR DE LA NUIT : LA POLLUTION LUMINEUSE ET NOS 4 THÉMATIQUES PHARES

Le *Jour de la Nuit* est un moment crucial pour placer la pollution lumineuse au cœur des politiques publiques. Alors que la sobriété énergétique a été largement abordée dans les médias et que de nombreuses mesures sont mises en place pour économiser l'énergie, dont des extinctions d'éclairage public, il ne faut pas oublier que la pollution lumineuse est une problématique qui englobe bien plus que des factures d'énergie salées et une consommation énergétique déraisonnable. Nous avons besoin de sobriété lumineuse, et pas seulement de sobriété énergétique, rappellent l'ensemble des spécialistes de ce sujet.

Notons que parmi toutes les pollutions existantes, **la pollution lumineuse est facilement réversible** : en éteignant les lumières et en mettant en place de véritables mesures d'encadrement des nuisances lumineuses, la pression sur les milieux disparaît.

► LA POLLUTION LUMINEUSE EN FRANCE

La pollution lumineuse peut aujourd'hui être définie comme « le rayonnement lumineux infrarouge, ultraviolet et visible émis à l'extérieur et vers l'extérieur, et qui par sa direction, intensité ou qualité, peut avoir un effet nuisible ou incommodant sur l'homme, sur le paysage et les écosystèmes » (Kobler, 2002, cité par Jean-Philippe Sibley dans "Impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité", 2008).

Aujourd'hui omniprésente, comme le démontre notamment l'Office Français de la Biodiversité dans une cartographie de l'état de la pollution lumineuse en France, cette dernière a des conséquences néfastes sur la biodiversité, le climat, notre santé et notre capacité à observer le ciel. Alors que plus de 85% du territoire français est impacté par la pollution lumineuse, sa prise en charge est cruciale.

► BIODIVERSITÉ ET LUMIÈRE

De nombreuses études font état de l'impact de la lumière sur la faune et la flore. L'excès de lumière perturbe les cycles biologiques et les comportements des différentes espèces : leur façon de se reproduire, de chasser, de s'alimenter...ce qui impacte grandement l'équilibre des milieux et contribue à l'extinction de la biodiversité.

Les publications sur le sujet se multiplient, et nous découvrons de jour en jour de nouvelles espèces impactées. Rappelons que plus de 60% des invertébrés et 30% des vertébrés sont partiellement ou exclusivement nocturnes. Sans oublier que la biodiversité diurne est également perturbée par la modification des cycles.

Quelques exemples chiffrés :

- Les chenilles de nuit sont impactées par l'éclairage public et sont moins nombreuses dans les haies et herbes éclairées (étude de la revue britannique *Science Advances* du 25 août)
- 38 % des chauves-souris ont disparu en France hexagonale en 10 ans (programme Vigie-Chiro de Vigie-Nature, cité dans « Biodiversité : les chiffres clés, édition 2018 » ; Commissariat général au Développement Durable, décembre 2018)
- La pollution lumineuse perturbe les fonds marins jusqu'à 200 mètres sous l'océan (étude publiée dans *Communications biology* en mars 2020 disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1038/s42003-020-0807-6>)
- On note 62% de visites de pollinisateurs en moins dans les prairies soumises à la pollution lumineuse (<https://www.nature.com/articles/nature23288>)

Lors du Congrès mondial de la Nature, qui s'est tenu à Marseille du 3 au 11 septembre 2021, l'impact

de la lumière sur la biodiversité a été reconnu par l'adoption de la motion 84 « Agir pour réduire la pollution lumineuse », qui demande notamment une meilleure sensibilisation des citoyens par les organismes publics et une meilleure diffusion des méthodes de réduction de la pollution lumineuse au niveau international.

➤ L'IMPACT SUR NOTRE SANTÉ

En juin 2021, l'Académie nationale de médecine a demandé aux pouvoirs publics de classer l'exposition à la lumière la nuit dans la liste des agents perturbateurs endocriniens. La lumière artificielle utilisée à mauvais escient perturbe en effet notre cycle circadien (alternance jour/nuit) et la production de mélatonine. Ce processus a des impacts très concrets sur notre santé : risque accru de cancer, d'obésité, troubles psychiques et dépression... La multiplication des points lumineux est un enjeu de santé publique : la lumière se diffuse jusqu'au sein même des logements particuliers, impactant le sommeil des habitants. Deux rapports de l'Anses ont déjà fait état de l'impact des diodes électroluminescentes (LEDs) sur la santé humaine, la faune et la flore :

- Effets sanitaires des systèmes d'éclairage utilisant des diodes électroluminescentes (LED), octobre 2010. Cette étude a été complétée en 2019.
- Avis et rapport de l'Anses relatif aux effets sur la santé humaine et sur l'environnement (faune et flore) des systèmes utilisant des diodes électroluminescentes (LED), avril 2018.

Ces rapports recommandent notamment de limiter l'usage d'appareils émettant de la lumière bleue avant l'heure du coucher et la nuit et rappellent l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité et sur l'environnement (surmortalité, appauvrissement de la diversité des espèces). L'Anses recommande davantage de réglementation pour la limiter. Pourtant, les LEDs, plus économiques, se généralisent. Il est donc important de continuer à faire preuve de sobriété lumineuse malgré les nouvelles opportunités offertes par cette nouvelle technologie.

➤ LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

L'éclairage public est responsable en France de 41% de la consommation d'électricité des communes. Les différentes sources de lumière qui se sont multipliées ces dernières années représentent une source importante de gaspillage énergétique. La Convention Citoyenne pour le Climat avait d'ailleurs identifié l'éclairage extérieur comme une piste d'amélioration pour réaliser des économies d'énergie. Parmi les propositions de la thématique « Se loger » figure « la modulation de l'éclairage public en favorisant l'éclairage avec des dispositifs à basse consommation et des détecteurs de mouvements permettant l'extinction des lumières lorsqu'il n'y a personne dans la rue ; éteindre l'éclairage public la nuit hors agglomération dense » et « l'interdiction d'éclairage des enseignes, vitrines de magasin et bureaux la nuit, à partir de l'horaire de fermeture des magasins ».

➤ L'OBSERVATION DU CIEL

Les astronomes professionnels et amateurs sont extrêmement inquiets pour leur pratique et son avenir. Il devient de plus en plus difficile d'observer le ciel en France. En ville, moins d'une vingtaine d'étoiles sont visibles, contre plusieurs milliers dans un espace dénué de pollution lumineuse. L'Atlas mondial de la luminosité artificielle du ciel nocturne 4, publié en 2016, fait un constat très net de la perte d'accès au ciel étoilé.

- Un tiers de la population mondiale ne peut pas voir la Voie Lactée dont 60% des européens
- 99% des européens vivent sous un ciel masqué par la pollution lumineuse. Pourtant, parmi toutes les pollutions existantes, la pollution lumineuse est la plus facilement réversible : en éteignant les lumières et en mettant en place de véritables mesures d'encadrement des nuisances lumineuses, la pression sur les milieux disparaîtrait.

4

RETOUR D'EXPÉRIENCE : LE JOUR DE LA NUIT 2022 DANS LA RICE ALPES AZUR MERCANTOUR

La Réserve Internationale de ciel étoilé (RICE) Alpes Azur Mercantour faisait partie des organisateurs d'animations dans le cadre du *Jour de la Nuit* 2022. Sterenn Poupard, chargée de mission Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) à la Communauté de Communes Alpes d'Azur coordonnait l'événement sur son territoire. Elle nous raconte comment la RICE vit le *Jour de la Nuit*.

APE : Comment peut-on définir une RICE ?

SP : Une RICE est un territoire reconnu pour la qualité exceptionnelle de son ciel nocturne, ainsi que pour son engagement à lutter contre la pollution lumineuse. C'est un label décerné par l'association International Dark-sky Association (IDA).

Une RICE est composée de deux zones : une zone cœur et une zone tampon. Dans le cas de la RICE Alpes Azur Mercantour, les zones cœur sont en îlots, au nombre de trois.

Il existe des territoires labellisés RICE dans le monde entier, dont 4 en France à ce jour : au Pic du Midi, dans les Cévennes, aux Millevaches et dans les Alpes Azur Mercantour.

SP : Alpes Azur Mercantour participe au JDLN de longue date, bien avant l'obtention du label RICE ! Aujourd'hui, c'est l'occasion parfaite pour célébrer le ciel, tout en tenant compte de nos engagements en tant que RICE de sensibilisation notre population sur le thème de la pollution lumineuse à travers au moins 10 animations par an.

De plus, le *Jour de la Nuit* permet de travailler sur l'ensemble des thématiques qui nous sont chères en considérant le monde nocturne dans son ensemble. Nous pouvons aborder une multiplicité de sujets liés à la pollution lumineuse : son impact sur la santé des habitants, la biodiversité locale

et la visibilité du ciel étoilé, ainsi que ses enjeux économiques et énergétiques. (extrait pour les RS)

Le *Jour de la Nuit* offre une plus grande ouverture qu'un évènement ciblant un seul thème, comme l'astronomie par exemple. Le site internet JDLN permet également de recenser les animations de nos partenaires pour les coordonner au mieux, et de nous appuyer sur la communication nationale de cet évènement.

APE : Quel est le bilan des animations du *Jour de la Nuit* 2022 dans la RICE Alpes Azur Mercantour ?

SP : Nous avons eu beaucoup de retours positifs, les habitants ont été contents de participer aux animations. Nous sommes ravis que certaines communes aient décidé de s'engager pour lutter contre la pollution lumineuse depuis leur participation au *Jour de la Nuit*. C'est le cas notamment de la commune de Villars-sur-Var dans laquelle la RICE avait organisé une animation en 2021. Depuis, elle a décidé de retravailler son parc d'éclairage pour remplacer les LED blanches, néfastes pour la biodiversité, par des LED ambrées. Un questionnaire diffusé auprès des habitants a également permis d'établir le constat suivant : ils sont globalement favorables à une extinction de l'éclairage la nuit. La commune est maintenant très engagée, et a même fait venir un chiroptérologue (un spécialiste des chauve-souris) pour faire un bilan dans les alentours du village ! Cette commune est un exemple parmi beaucoup d'autres communes engagées sur la RICE Alpes Azur Mercantour.

La participation de la RICE au *Jour de la Nuit* permet de créer du lien, entre les associations, les astronomes, les naturalistes et même entre les communes, où l'extinction de l'éclairage public a souvent un effet domino. L'avantage de profiter de cet évènement national, c'est qu'il s'agit d'un

rendez-vous récurrent qui a une portée sur l'ensemble de notre territoire.

En 2022, à Roquestéron, le programme était varié ! Deux stands étaient présents dans le village sur les animaux nocturnes et sur la RICE. Toute l'après-midi, des ateliers se sont succédés : planétarium mobile dans l'église, construction de nichoirs à chauve-souris avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence Alpes Côte d'Azur (LPO PACA), découverte de la photographie nocturne avec un astro-photographe... En fin d'après-midi, nous avons diffusé le documentaire « Où sont passées les lucioles » de Corentin Kimenau. La journée s'est clôturée avec un pot de l'amitié offert par la commune et une balade nocturne sur les hauteurs de Roquestéron. Depuis cette animation, la commune de Roquestéron prévoit de rénover son éclairage public pour limiter encore davantage son impact sur le monde nocturne, en plus de passer

« Refuge LPO ».

Le *Jour de la Nuit* nous donne donc du travail pour toute l'année, en accompagnant nos communes dans leurs engagements et en faisant rayonner notre superbe ciel étoilé.



Animation à Roquesteron (2022) Crédits : Clément LELIEVRE

PARTIE 2

L'ÉDITION 2022



*Animation de l'Association française d'astronomie.
Crédits : Christian Gagneux*

5

LES ANIMATIONS DU JOUR DE LA NUIT 2022 : DES SURPRISES, DES MOMENTS ÉMOUVANTS, DES ÉTOILES PLEIN LES YEUX

DES CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION

Suite aux retours obtenus après l'édition 2021, et dans une optique de constante amélioration, quelques changements ont eu lieu dans l'organisation du *Jour de la Nuit* en 2022 : le site internet a été amélioré, la communication sur les réseaux sociaux renforcée, le lien avec les communes s'est mieux structuré. Par ailleurs, nous avons complété nos documents existants. Le kit de justice lumineuse à usage du citoyen a été diffusé massivement.

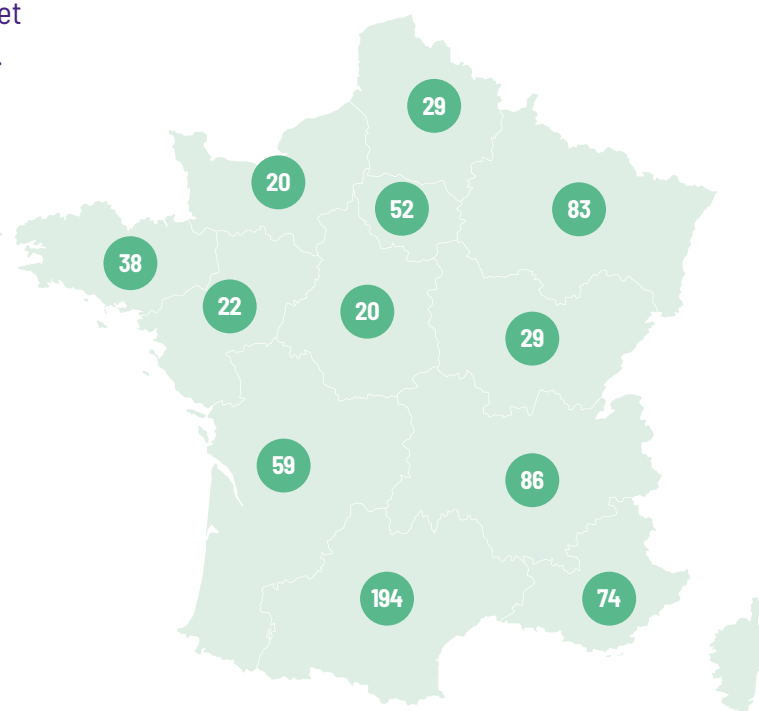
QUELS ÉVÉNEMENTS SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ?

Plus de 760 événements ont été organisés dans toute la France. En dehors des extinctions de lumières, de nombreuses animations variées ont été proposées aux citoyens, qui allaient au-delà des traditionnelles observations des étoiles et sorties natures qui font l'ADN du *Jour de la Nuit*.

LES ÉVÉNEMENTS PAR RÉGIONS

Auvergne-Rhône-Alpes : 86 événements
Bourgogne-Franche-Comté : 29 événements
Bretagne : 38 événements
Centre-Val de Loire : 20 événements
Grand Est : 83 événements
Hauts-de-France : 29 événements
Île-de-France : 52 événements
Normandie : 20 événements
Nouvelle-Aquitaine : 59 événements
Occitanie : 194 événements
Outre-mer : 3 événements
Pays de la Loire : 22 événements
Provence-Alpes-Côte d'Azur : 74 événements

	Extinctions	235
	Animations	350
	Extinctions cumulées à des animations	179
	Événements en ligne	4
	Nombre de communes participantes	694



➤ QUELQUES EXEMPLES D'ÉVÉNEMENTS

- **Hauts de France** : projection du film poétique et pédagogique « où sont passées les lucioles ? », balade nocturne à **Valenciennes (Nord-59)**, fresque climat, atelier de peinture, sélection de littérature sur la nuit à la médiathèque à **Quesnoy-sur-Deûle (Nord - 59)**, comptage des étoiles avec le « SPQmètre » et extinction de l'éclairage public sur trois jours à **Bapaume (Pas de Calais-62)** ;
- **Île de France** : webinaire sur les enjeux de la trame noire et de la pollution lumineuse, extinction du Sacré Cœur (**Paris-75**), observation des étoiles devant le château de Versailles, balade en forêt avec contes, animations sur les chiroptères à **Versailles (Yvelines - 78)** ;
- **Normandie** : animations au jardin des plantes, extinctions dans la ville et séance d'observation du ciel avec l'observatoire à **Rouen (Seine Maritime - 76)**, activités et représentation de la grande ourse avec 1000 bougies à **Caen (Calvados - 14)**, comptage d'étoiles à l'aide d'une application d'astronomie à **Honfleur (Calvados - 14)** ;
- **Grand Est** : jeu de piste en compagnie des ânes, découverte de peintures des classes de primaire à **Uffholtz (Haut Rhin - 68)**, conférence sur l'impact de l'éclairage public, animations « men in black », balade nocturne et observation des étoiles à **Dieulouard (Meurthe-et-Moselle - 54)**, découverte des étoiles par un club d'astronomie, ateliers et jeux de sensibilisation sur les chauves-souris, conférence sur les rapaces nocturnes à **Angevilliers (Moselle - 57)** ;
- **Bretagne** : maraude pour recenser les éclairages illégaux en centre-ville de **Rennes (Ille-et-Vilaine - 35)**, conférence sur le système solaire et exposition photo à **Saint-Pabu (Finistère - 29)**, balade contée à deux voix, animation à la médiathèque à la découverte des étoiles, soirée d'initiation à l'observation des étoiles à **Auray (Morbihan - 56)** ;
- **Pays de la Loire** : balade sensorielle au clair

de lune devant le lac de Grand-Lieu à **Bouaye (Loire-Atlantique - 44)**, présentation du projet de mise en place de la trame noire et soirée astronomie à **Orée d'Anjou (Maine-et-Loire - 49)**, observation des rapaces nocturnes à **Brette-les-pins (Sarthe - 72)** ;

- **Centre Val de Loire** : ville éclairée de 8000 bougies et spectacle nocturne avec déambulation à **Châteauvieux (Loir-et-Cher- 41)**, causerie autour du trop plein de lumière sur le vivant et conseils pour la réduire, promenade autour des plantes et animaux à la **Loupe (Eure-et-Loir - 28)**, découverte du ciel et observation des étoiles à l'aide de télescopes à **Ecueillé (Indre - 36)** ;
- **Bourgogne France Comté** : extinction de l'éclairage public, buvette et observation des étoiles et animations autour de l'astronomie à **Mont d'Hauterive (Doubs - 25)**, sortie découverte des chauves-souris et écoute avec un détecteur d'ultrasons à **Cerisiers (Yonne - 89)** ;
- **Nouvelle Aquitaine** : création de nichoirs pour les chauves-souris, enregistrement en direct des ultra-sons émis par les chauves-souris à **Cagnotte (Landes - 40)**, soirée spectacle « Le Tarot de la Nuit » et verre de l'amitié à **Rochechouart (Haute-Vienne - 87)**, présentation des chauve-souris et projection du film « L'Écho du Grand Rhinolophe » puis balade à **Rancogne (Charente - 16)** ;
- **Auvergne Rhône Alpes** : conférence-débat sur le sommeil animée par une psychologue et soirée astronomie à **La Tronche (Isère - 38)**, atelier light painting, écoute des bruits de la nuit, photographies d'astronomie, découverte des étoiles et lectures en musique à **Saint Martin Le Vinoux (Isère - 38)**, parcours en quête d'indices et observations à **Entremont-Le-Vieux (Savoie - 73)** ;
- **Occitanie** : jeu de piste et déambulation au flambeau à **Anduze (Gard - 30)**, lecture de contes, balade nocturne sur le thème des chiroptères, découverte du ciel étoilé,

expositions et cinécylo à **Leguevin (Haute Garonne - 31)**, balade contée à la découverte des animaux nocturnes et conférences à **Saint-Guilhem-le-désert (Hérault - 34)** ;

- **Provence Alpes Côte d'Azur** : pique-nique zéro déchet après une randonnée, comptage des étoiles avant et après extinction du village, animations par le conseil municipal des jeunes à **Saint-Etienne-du-Grès (Bouches-du-Rhône - 13)**, mise en scène de l'extinction de l'éclairage public, déambulations avec corde à nœuds en trois étapes : faune nocturne, observation des étoiles, contes, boissons partagées à **Niozelles (Alpes-de-Haute-Provence - 04)**, construction de nichoirs à chauves-souris, origamis, jeux sur les animaux nocturnes, planétarium mobile à **Roquestéron (Alpes-maritimes - 06)** ;
- **Corse** : découverte du Soleil à **Migliacciaro (Haute-Corse-2B)**.

➤ LE MOIS DE LA NUIT

Organisé par la Métropole de Grenoble, Espace Belledonne, le Parc naturel régional de Chartreuse et le Parc naturel régional du Vercors, le *Jour de la Nuit* s'est transformé pour la 2^{ème} année consécutive en Mois de la Nuit. Le mois d'octobre 2022 entier a ainsi permis de sensibiliser grands et petits aux enjeux liés à l'éclairage nocturne. Une cinquantaine de communes se sont mobilisées, et plus de 80 événements ont été organisés sur tout le territoire, dont 18 le samedi 15 octobre 2022, au moment du *Jour de la Nuit*. En tout, ces événements ont rassemblé plus de 2000 participants ! Des manifestations très diverses ont été organisées : conférences, observations du ciel, expositions photo, déambulations nocturnes, spectacles, temps conviviaux à la bougie...

Ces événements ont permis d'appuyer et d'amplifier les démarches territoriales portées par les 4 collectivités : soutien à la rénovation de l'éclairage public, accompagnement à la mise en place de l'extinction nocturne, et plus globalement,

sensibilisation à un éclairage plus durable. En Chartreuse, le taux d'extinction nocturne est passé de 50% en 2019 à 80% fin 2022, et les actions vont se poursuivre dans le cadre d'un programme intitulé "Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés". Sur le territoire de Belledonne, un diagnostic croisé a pu être réalisé en 2022 afin de mieux connaître les pratiques en place en matière d'éclairage public ainsi que les couloirs de vie des espèces diurnes et nocturnes sur le massif. Un soutien technique et financier est ensuite proposé aux communes et intercommunalités du territoire afin de mettre en place des plans d'actions différenciés et de créer des zones noires sans éclairage. Sur la Métropole grenobloise, 24 communes se sont engagées dans un ambitieux programme de rénovation de leur éclairage public, représentant 46 000 points lumineux sur 67 000 à l'échelle métropolitaine. Elles ont pour cela signé ensemble une charte d'engagement lumière aux côtés de Grenoble-Alpes Métropole, dans l'objectif affiché d'obtenir un éclairage public maîtrisé, durable et qualitatif, permettant de réduire les consommations énergétiques et la pollution lumineuse sur le territoire. Dans le Vercors, cette opération permet de mobiliser les communes sur l'animation en parallèle des rénovations de l'éclairage public menées avec l'appui des syndicats départementaux d'énergie, en cohérence avec le projet de Réserve internationale de ciel étoilé porté par le Parc.

6

LE RETOUR DES PARTICIPANTS SUR CETTE ÉDITION / LE RETOUR D'EXPÉRIENCES DES ORGANISATEURS

Après l'événement, Agir pour l'environnement se charge de recueillir les avis des participants sur cette édition, sur leur événement, sur l'engagement de leur commune contre la pollution lumineuse... Cette année, nous avons récolté plus de 200 retours. Ces 200 retours nous indiquent plus de 10 000 participants à des animations du *Jour de la Nuit* sur tout le territoire. Ainsi, nous pouvons estimer le nombre de participants au *Jour de la Nuit* à plus de 36 000 en 2022 ! Une opportunité incroyable pour la sensibilisation à la préservation de l'environnement nocturne.

➤ QUELQUES TÉMOIGNAGES :

« Le spectacle *Secrets de corridor* a été particulièrement apprécié à 18h. Ensuite, avec la tombée de la nuit et l'arrivée du froid, c'est la dégustation de soupe chaude, le lâcher de lampions dans le ciel, le son du violon dans la nuit qui ont été des moments magiques. Également le conte et les poèmes déclamés à la lumière des bougies. »

Retour de l'animation à Dieulefit (26)

« Pour la deuxième année nous avons organisé une rando nocturne en empruntant un chemin, nous avons retrouvé les habitants de la commune voisine sur une petite route de crête symboliquement à mi-chemin. Des musiciens nous attendaient avec musique douce, nous avons servi du chocolat chaud. Nous avons invité un fauconnier qui nous a expliqué la vie des oiseaux qu'il avait amenés : un aigle et une grande chouette. Les gens étaient enchantés et en redemandent. Les municipalités avaient accepté d'éteindre les quartiers sur lesquels passait les promeneurs pendant la soirée. »

Mairie de Montesquieu-Volvestre (31)

« La communauté de communes et une de ses communes ont éteint l'éclairage public (centre

ville + zones d'activités). Il s'agit d'une première sur le territoire. Il n'y a pas eu de retour négatif. Nous espérons pouvoir mobiliser davantage de communes l'année prochaine. »

Communauté de communes Côte d'Emeraude

LE JOUR DE LA NUIT À ROUEN : UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE !

Le samedi 15 octobre 2022, la Ville de Rouen a organisé sa première édition du *Jour de la Nuit* : une après-midi entière d'animations et d'ateliers, une conférence, des extinctions de quartier étendues et une soirée d'observation entièrement dédiée à la pollution lumineuse et à la biodiversité nocturne normande.

La conférence de l'écologue Mathilde Billon, présentant ses travaux sur la trame noire et la biodiversité locale a suscité beaucoup d'intérêts et a bénéficié d'excellents retours des participants. Quant à la construction d'abris à chauve-souris, elle a permis d'offrir un retour concret aux constructeurs d'un jour : les participants ont eu la chance de pouvoir installer leurs abris au sein même du Jardin des plantes.

L'extinction nocturne, qui était, ce soir-ci, plus étendue en termes d'horaires et de quartiers (extinction de la cathédrale dès 20h30), a été tout à fait acceptée. La journée et la soirée ont donc été très appréciées !

La Ville de Rouen prépare d'ores et déjà son édition 2023, pour le samedi 14 octobre !

7 ET APRÈS LE JOUR DE LA NUIT ?

Grâce au questionnaire envoyé aux participants, nous avons pu noter quelques éléments clés qui nous permettent d'illustrer en quoi le *Jour de la Nuit* permet d'impulser un changement sur un territoire. En voici quelques exemples :

« Dans le cadre de la candidature au label Réserve internationale de Ciel Étoilé, mais aussi dans le cadre d'un travail autour de la trame noire, le Parc naturel régional du Morvan participe et initie des animations pour sensibiliser le grand public et les collectivités à l'importance d'éteindre l'éclairage public.

En 2022, un peu plus de 90% des communes du PNR du Morvan éteignent leurs éclairages, contre 68% il y a deux ans.

La commune qui a accueilli l'animation "le jour de la nuit" en 2022 à savoir Anost, après avoir travaillé ces dernières années sur les plages horaires d'extinction de l'éclairage, va dorénavant travailler sur la rénovation de ses éclairages et développer un programme d'animations sur la ressource "obscurité". »

Parc Naturel régional du Morvan

« Depuis le 15 octobre, l'éclairage public est éteint de 01h à 05h du matin. Les éclairages à Led doivent se déployer avec parcimonie et créer des zones test avec les citoyens »

Chaville (92)

« L'évènement fut une extinction d'environ 80% de l'éclairage public de la ville d'Erquy, ce qui a motivé la municipalité à rendre ce projet permanent à l'année dans certaines zones de la ville. »

Erquy (22)

« Nous participerons à l'évènement "le jour de la nuit" avec la grande commune de Geneve le 15 octobre 2023. Un plan de rénovation de l'éclairage a été voté en 2022 afin de basculer sur du leds et une

concertation sera faite avec les habitants pour une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h du matin, sur une partie du village dès 2023 »

Veyrier-du-lac (74)

« L'éclairage est coupé de 21h à 6h du matin. Nous avons mis en place la suppression des guirlandes électriques de Noël remplacées par des décorations naturelles. Inscription également de la commune au label "villes et villages étoilés" »

Bourdons-sur-Rognon (52)

« L'éclairage a été coupé lors de la soirée Jour de la nuit. L'éclairage sera maintenant modulé à la baisse suivant les heures de la nuit mais pas encore de coupure totale. »

Témoignage de l'association « Steenwerck-Nature-Environnement » à Steenwerck (59)

« Notre commission participative : Lumière et Environnement, créée à la suite de l'édition 2021 du jour et de la nuit a rendu compte de ses actions à l'occasion de l'édition 2022. Cette commission a pu affiner et prioriser les attentes de la population en matière d'évolution de l'éclairage public tout en s'inscrivant dans le budget municipal et les subventions allouées. Les travaux de modifications sur l'éclairage public doivent commencer avant la fin de l'année et se poursuivre en 2023. La commission fera un bilan sur les actions menées avec un nouvel état des lieux pour proposer de nouvelles interventions de réductions et d'adaptation de l'éclairage public »

Anduze (30)

8 UN ÉVÉNEMENT RELAYÉ PAR LA PRESSE, LES INSTITUTIONS ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

▶ REVUE DE PRESSE ET INSTITUTIONNELLE

Comme chaque année, le *Jour de la Nuit* a été très bien relayé par la presse quotidienne régionale. Par exemple : Actu.fr, Bleu tomate, DNA, Echosciences, Nouvelle-Aquitaine, Est Républicain, France 3, France-Antilles, FranceInfo, Fréquence Sud, ICI France Bleu, L'Alsace, L'Est Républicain, L'indépendant, La Dépêche, La Provence, La Voix

du Nord, Le Dauphine, Le Monde des ados, Le Progrès, Le Résistant, Le Télégramme, Midi Libre, Ouest France, Petite République, Place Gre-net, Reporterre, RFI, RTS, RVM, Républicain Lorrain, Sortir à Paris, Sud Ouest, Unidivers, Vosges Matin....

Au niveau institutionnel, de nombreux acteurs se font également le relais de l'événement. Cela contribue à la visibilité de l'événement.



➤ LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour communiquer autour de l'événement du *Jour de la Nuit 2022*, nous avons utilisé les réseaux sociaux, et en particulier notre page Facebook *Jour de la Nuit*, ainsi que la page événement du *Jour de la Nuit 2022*.

L'objectif, à travers ces deux pages, était de proposer un contenu à la fois informatif et incitatif à destination des anciens et futurs participants aux événements.

Pour ce faire, nous avons publié plusieurs éléments qui nous paraissaient intéressants, dont une infographie sur la pollution lumineuse, qui a été largement repartagée.

Nous avons ensuite mis en avant certaines actions et animations organisées sur tout le territoire, et ce, par région. Le but ici était de permettre à chacun de découvrir les différents événements mis en place et à proximité, et ainsi, les inciter à y participer.

Après le 15 octobre, nous avons relayé un certain nombre de photos prises par des participants lors de ces événements, dans le but de montrer un aperçu des actions mises en place par les organisateurs.

Le *Jour de la Nuit* a été relayé par Ophélie Ta Mère Nature, qui a bien valorisé la manifestation sur son compte instagram.

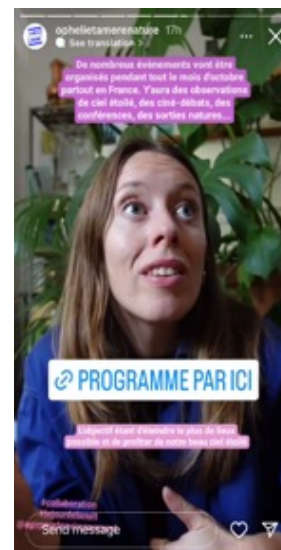
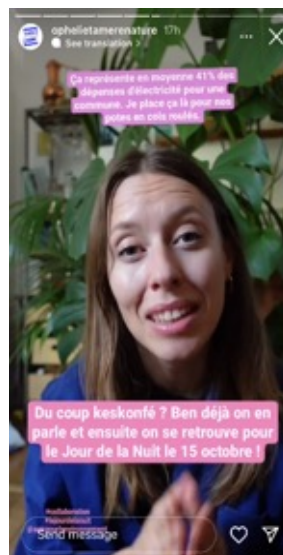
Pour la prochaine édition, nous pensons qu'il est important de continuer à publier du contenu informatif, notamment des chiffres clés ou des données importantes concernant la pollution lumineuse et ses impacts.

Pour donner envie aux gens de participer aux différents événements, nous allons continuer à mettre en avant certaines actions et animations partout en France. Le fait d'insister sur la proximité des événements nous semble important pour cibler tout le monde.

Enfin, et à la différence de cette année, nous allons proposer un contenu davantage attractif par le biais de vidéos. Notre but est de rendre la page Facebook dynamique et de proposer un contenu

original pour qu'il soit davantage vu et partagé au sein du réseau.

Nous allons également faire de nouveau appel à un.e ou plusieurs influenceur.se.s avec une grande communauté qui est sensible aux problématiques liées à l'écologie. Cela permettrait de créer davantage de visibilité autour de l'événement du *Jour de la Nuit 2023*.



PARTIE 3

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR PARTICIPER



Construction d'un abri de chauves-souris. Crédits : Sterenn Poupard

9

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU JOUR DE LA NUIT

➤ QUI PREND PART AU JOUR DE LA NUIT ?

Organisateurs nationaux

- Agir pour l'Environnement organise le *Jour de la Nuit*, en lançant les nouvelles éditions, la charte graphique, les documents et leur envoi, et en gérant l'événement au niveau national. C'est l'association référente pour les journalistes et toutes questions concernant la manifestation dans sa globalité.
- Les structures partenaires nationales valorisent l'événement auprès de leur réseau et leur donnent les informations pour s'inscrire. L'inscription sur la carte nationale du site Jour de la Nuit est possible à partir du mois de juin, mais les structures reçoivent des informations avant l'ouverture des inscriptions, ce qui leur permet de commencer à organiser leur événement dès qu'elles le souhaitent, en toute autonomie. Les structures partenaires sont des structures engagées au quotidien dans la lutte contre la pollution lumineuse, et sont forces de proposition dans le cadre du *Jour de la Nuit*.

Organisateurs locaux

- **Les structures associatives, les communes, les médiathèques, les établissements scolaires, les PNR, CPIE, CEN... ou toute autre personne morale ou publique** peuvent se saisir du *Jour de la Nuit* et **organiser un événement**. L'organisation se fait en autonomie. Dès l'ouverture des inscriptions, elles peuvent inscrire leur événement sur le site pour être recensées par Agir pour l'environnement sur la carte des événements, et pour recevoir l'aide

appropriée : un kit organisateur, de la documentation, des conseils et un accompagnement si nécessaire. L'inscription sur la carte nationale est possible avant et pendant l'organisation au niveau local.

- **Les communes** peuvent également mettre en place une extinction des lumières, pour le soir du *Jour de la Nuit* ou plusieurs soirées consécutives. Le *Jour de la Nuit* peut être un événement phare pour lancer une expérimentation ou un nouveau projet de sobriété lumineuse. Pour les communes éteignant déjà la nuit, c'est aussi un moyen de valoriser les efforts accomplis et de célébrer la beauté du ciel étoilé, et de l'obscurité présente sur leur territoire : tout le monde n'a pas la chance de pouvoir en bénéficier !

Participants

- Les citoyens peuvent participer aux événements *Jour de la Nuit* organisés sur tout le territoire français. La liste des événements se trouve sur le site www.jourdelanuit.fr. Les réseaux sociaux servent aussi de moyen de communication pour mettre en avant les événements phares dans chaque région. Chaque organisateur se charge aussi de communiquer autour de son événement dans la presse locale ou sur ses propres réseaux. Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire sur le site du *Jour de la Nuit*. Il est possible que les organisateurs locaux demandent une inscription pour certaines activités, à effectuer directement auprès d'eux si spécifié. Si les citoyens souhaitent prendre part activement à l'organisation du *Jour de la Nuit*, ils peuvent tout de même [commander des documents relatifs à](#)

la pollution lumineuse et au Jour de la Nuit, pour nous aider à diffuser l'information.

➤ QUELLES SONT LES DATES PHARES ?

Le *Jour de la Nuit* se prépare tout au long de l'année chez Agir pour l'Environnement. Les échéances pour 2023 sont ainsi :

- Annonce de la nouvelle édition et de la date choisie : le 28 novembre 2022
- Dévoilement de la nouvelle affiche et des partenariats : premier trimestre 2023
- Ouverture des inscriptions des événements pour les organisateurs : second trimestre 2023
- Envoi des kits organisateurs : second trimestre 2023 jusqu'à la fermeture des inscriptions
- Communication autour des événements inscrits : un à deux mois avant le *Jour de la Nuit*, puis pendant toute la durée des événements.

➤ VERS QUI SE TOURNER POUR AVOIR UN RENSEIGNEMENT SUR LE JOUR DE LA NUIT ?

→ **Au niveau national** : Pour toute question sur la manifestation, ses raisons d'être, son organisation au niveau national, les enjeux de la pollution lumineuse et des conseils sur l'organisation d'un événement, Agir pour l'Environnement peut vous répondre et vous orienter, si besoin, vers les personnes compétentes ou l'un des partenaires de l'événement. Agir pour l'Environnement fournit également une aide matérielle (site internet, affiches, documentation, matériel de mobilisation tels que stickers, affiches, flyers...).

→ **Au niveau local** : pour toute question concernant un événement en particulier, il faut se tourner vers l'organisateur de l'événement local. Les coordonnées se trouvent sur le site du *Jour de la Nuit*, sur la page de l'événement en question (uniquement si l'organisateur a accepté de partager ses coordonnées).



10

LISTE DES DOCUMENTS MIS À DISPOSITION PAR APE

Pour faciliter l'organisation d'un événement local, Agir pour l'Environnement met à disposition des éléments de communication ainsi que des documents supports. Ainsi, le kit organisateur 2022 que recevaient chaque participant était composé de :

- **Charte du participant** au *Jour de la Nuit*
- Organiser un événement : **mode d'emploi**
- **Affiche** Le *Jour de la Nuit* 2022 simple pour impression format A3
- **Affiche** Le *Jour de la Nuit* 2022 simple pour impression format A2
- **Affiche** Le *Jour de la Nuit* 2022 personnalisable pour impression format A3
- **Affiche** Le *Jour de la Nuit* 2022 personnalisable pour impression format A2
- **Affiche** Le *Jour de la Nuit* 2022 simple format web
- **Flyer** Le *Jour de la Nuit* 2022 web format A5
- **Flyer** Le *Jour de la Nuit* 2022 personnalisable web format A5
- **Flyer** Le *Jour de la Nuit* 2022 simple pour impression format A5
- **Flyer** Le *Jour de la Nuit* 2022 personnalisable pour impression format A5
- **Autocollant** Le *Jour de la Nuit* édition 2022
- **Logotype** Le *Jour de la Nuit*
- **Infographie** "L'excès de lumière est une pollution réversible" format web
- **Infographie** "L'excès de lumière est une pollution réversible" format poster (A3) à imprimer
- **Kit de justice lumineuse** à l'usage du citoyen
- **Livret pédagogique** "Songes d'une nuit étoilée" de l'AFA
- **Lien de commande pour notre dépliant gratuit** "Le ciel étoilé : un espace en voie de disparition ?"
- Lien de commande pour un **kit organisateur gratuit** au format papier.

En parallèle, nos partenaires disposent eux aussi de documentation pouvant inspirer les organisateurs et aider à mieux cerner les problématiques de pollution lumineuse ou, de manière générale, comment recréer un lien avec la nature et la biodiversité. Toutes les informations sont sur leur site internet (documentation des parcs naturels régionaux ; dossier « protection du ciel » sur le site de l'Association française d'astronomie ; dépliant rapaces nocturnes de la LPO et toute la documentation associée à « La Nuit de la Chouette » ; projet participatif LEPINOC de Noé et la Charte Nuits de Noé ; boîte à outils de l'ANPCEN...)

LES PERSPECTIVES POUR 2023

Pour 2023, nous prévoyons encore d'anticiper encore plus pour permettre à tout un chacun de participer dans les meilleures conditions possibles. La pollution lumineuse est un sujet « phare » chez Agir pour l'Environnement en 2023, et le *Jour de la Nuit* demeure le point d'orgue des actions que nous mettons en place tout au long de l'année. Ainsi, pour 2023, nous vous proposons :

- Un événement dédié à la pollution lumineuse et à la beauté du ciel étoilé lors d'une journée « Le ciel étoilé, patrimoine mondial » à Lyon, au Musée des Confluences, en partenariat avec l'Association française d'Astronomie et la LPO, dans le cadre de la Fête de la Science ;
- La continuation de notre campagne de plaidoyer et de mobilisation citoyenne, notamment en faveur d'un éclairage public adapté et du classement du ciel étoilé au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- De nouveaux documents pour les animations et des supports sur la pollution lumineuse pour différents publics, ainsi que des outils faciles à prendre en main ;
- Une campagne de communication tout au long de l'année sur nos réseaux sociaux ;
- Un kit organisateur plus complet qui prend en compte les demandes des participants ;
- Un site internet plus performant avec plus d'informations ciblées pour chaque public intéressé ;
- Des enquêtes menées pour améliorer notre connaissance et notre appréhension des problématiques locales lors du *Jour de la Nuit* et concernant les pratiques d'extinction ;
- Une équipe entièrement dédiée tout au long de l'année : organisateurs et participants ou simples curieux sur le sujet de la pollution lumineuse peuvent nous écrire à info@jourde-lanuit.fr ou nous appeler au 01 40 31 02 37.

Quels types d'animations puis-je organiser ?

Les animations *Jour de la Nuit* sont variées, et toutes les propositions sont bonnes. Les seules conditions sont le respect de la Charte *Jour de la Nuit*, qui se trouve sur le site et dans le kit organisateur. Les événements doivent être accessibles à tous, non violents, et concerner l'objectif de la manifestation, à savoir sensibiliser à la pollution lumineuse et à la beauté du ciel étoilé.

Si la date du *Jour de la Nuit* ne vous convient pas, vous pouvez toujours labelliser votre événement s'il a lieu deux semaines avant, ou bien deux semaines après. Il sera tout de même valorisé sur nos réseaux et dans notre programmation.

L'idéal également est d'obtenir une extinction des lumières publiques en parallèle de l'animation, pour renforcer son impact.

Pour trouver des idées d'animation, vous pouvez également consulter le Mode d'Emploi, également disponible sur le site du *Jour de la Nuit*.

Qui peut intervenir lors de mon événement ? Peut-on faire appel à des experts ?

Si vous organisez une conférence, ou une balade nocturne par exemple, vous pouvez tout à fait faire appel à un expert du sujet dans votre région/département. Agir pour l'Environnement travaille actuellement à un recensement des experts pour vous aider dans votre recherche. En attendant, n'hésitez pas à vous tourner vers le réseau des astronomes amateurs de l'Association Française d'Astronomie par exemple.

Puis-je organiser une animation si je ne fais pas partie d'une association ? En tant que particulier, que peut-on faire pour participer au *Jour de la Nuit* ?

Les événements *Jour de la Nuit* sont organisés par des structures : associations, observatoires, parcs naturels régionaux, communes... Les particuliers, seuls, ne peuvent pas organiser d'événements.

Cependant, en tant que citoyen, vous pouvez encourager votre commune à participer, ou diffuser l'information à vos proches : Agir pour l'Environnement met à disposition des outils pour s'engager contre la pollution lumineuse, et sensibiliser autour de soi. Par exemple, vous pouvez commander gratuitement des dépliants « Le ciel étoilé, un espace en voie de disparition ? », des autocollants du *Jour de la Nuit*... Tous les autres documents se trouvent sur nos sites : www.agir-pourlenvironnement.org et www.jourdelanuit.fr.

Si vous souhaitez lutter contre l'éclairage inutile, voire illégal : consultez notre kit de justice lumineuse à l'usage du citoyen, qui vous donnera toutes les démarches nécessaires !

Comment financer mon action ?

Agir pour l'Environnement fournit une aide matérielle et technique : à ce jour, nous ne pouvons pas financer autrement les actions menées sur le territoire.

ANNEXES

13

NOMBRE D'ÉVÈNEMENTS PAR DÉPARTEMENTS

01 Ain : 2 évènements	34 Hérault : 62 évènements	67 Bas-rhin : 7 évènements
02 Aisne : 3 évènements	35 Ille-et-vilaine : 5 évènements	68 Haut-rhin : 27 évènements
03 Allier : 2 évènements	36 Indre : 1 évènement	69 Rhône : 5 évènements
04 Alpes-de-Haute Provence : 15 évènements	37 Indre-et-loire : 3 évènements	70 Haute-saône : 2 évènements
05 Hautes-alpes : 10 évènements	38 Isère : 42 évènements	71 Saône-et-loire : 2 évènements
06 Alpes-maritimes : 11 évènements	39 Jura : 6 évènements	72 Sarthe : 5 évènements
07 Ardèche : 4 évènements	40 Landes : 3 évènements	73 Savoie : 5 évènements
08 Ardennes : 12 évènements	41 Loir-et-cher : 8 évènements	74 Haute-savoie : 6 évènements
09 Ariège : 2 évènements	42 Loire : 1 évènement	75 Paris : 4 évènements
11 Aude : 10 évènements	43 Haute-Loire : 1 évènement	76 Seine-maritime : 9 évènements
12 Aveyron : 6 évènements	44 Loire-Atlantique : 10 évènements	77 Seine-et-marne : 7 évènements
13 Bouches-du-Rhône : 26 évènements	45 Loiret : 5 évènements	78 Yveline : 18 évènements
14 Calvados : 8 évènements	46 Lot : 23 évènements	79 Deux-sèvres : 1 évènement
15 Cantal : 2 évènements	48 Lozère : 8 évènements	81 Tarn : 3 évènements
16 Charente : 2 évènements	49 Maine-et-Loire : 3 évènements	82 Tarn-et-garonne : 5 évènements
17 Charente-maritime : 9 évènements	51 Marne : 5 évènements	83 Var : 4 évènements
18 Cher : 2 évènements	52 Haute-Marne : 2 évènements	84 Vaucluse : 9 évènements
19 Corrèze : 3 évènements	53 Mayenne : 1 évènement	85 Vendée : 3 évènements
21 Côte-d'Or : 7 évènements	54 Meurthe-et-moselle : 8 évènements	86 Vienne : 5 évènements
22 Côtes-d'Armor : 17 évènements	55 Meuse : 1 évènement	87 Haute-vienne : 4 évènements
24 Dordogne : 11 évènements	56 Morbihan : 8 évènements	88 Vosges : 12 évènements
25 Doubs : 5 évènements	57 Moselle : 7 évènements	89 Yonne : 7 évènements
26 Drôme : 12 évènements	59 Hauts-de-France : 15 évènements	91 Essonne : 5 évènements
27 Eure : 2 évènements	60 Oise : 5 évènements	92 Hauts-de-seine : 4 évènements
28 Eure-et-Loir : 1 évènement	61 Orne : 1 évènement	93 Seine-Saint-Denis : 1 évènement
29 Finistère : 8 évènements	62 Pas-de-Calais : 6 évènements	94 Val-de-marne : 3 évènements
30 Gard : 25 évènements	63 Puy-de-dôme : 4 évènements	95 Val d'oise : 10 évènements
31 Haute Garonne : 23 évènements	64 Pyrénées-atlantiques : 13 évènements	971 Guadeloupe : 2 évènements
32 Gers : 5 évènement	65 Hautes-Pyrénées : 14 évènements	972 Martinique : 1 évènement
33 Gironde : 8 évènements	66 Pyrénées-orientales : 6 évènements	

LE JOUR DE LA NUIT EST ORGANISÉ PAR

➤ AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Agir pour l'Environnement est une association de mobilisation citoyenne pour une planète vivable. L'association fait pression sur les responsables politiques et décideurs économiques en menant des campagnes de mobilisation citoyenne réunissant un réseau d'associations et de citoyens le plus large possible.

L'association compte plus de 25 000 adhérents et refuse tout financement issu des pouvoirs publics afin de garder intacte son indépendance d'action.



ET SES PARTENAIRES :

➤ L'AFA (L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ASTRONOMIE)

Plus qu'une association au service de ses 1500 membres, l'Association Française d'Astronomie agit pour donner au plus grand nombre l'envie et les moyens de découvrir le ciel et ses représentations, de

s'intéresser à sa part rationnelle, de pratiquer l'astronomie et de s'initier aux concepts et aux méthodes scientifiques.

www.afastronomie.fr



➤ L'AMF (L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ)

L'Association des Maires de France regroupe près de 36 000 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes des départe-

ments et territoires français de métropole et d'outre-mer.

www.amf.asso.fr



➤ L'ANPCEN (ASSOCIATION NATIONALE DE PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES)

L'ANPCEN est la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit, et qui développe une expertise sur le sujet depuis près de 18 ans. Elle mène une action de plaidoyer national et une action locale. Elle défend une approche globale des enjeux de la lumière : bio-diversité et paysages, énergie et climat, sommeil et

santé, sécurité, écoconception et déchets, dépenses publiques, observation astronomique, etc. Elle réunit plus de 100 associations membres et mobilise plus de 8000 personnes. Son action et ses outils sont soutenus par le ministère de l'Environnement.

www.anpcen.fr



➤ LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS ET LE PLAN NATIONAL D'ACTION CHIROPTÈRES

Depuis plus de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels préservent et gèrent 3 400 espaces naturels, dont plus de 1 000 sites ouverts au public. En 2019, 6 millions de visiteurs ont fréquenté ces sites. Les 1 000 salariés interviennent sur 160 000 hectares d'espaces naturels et sur près d'une commune sur dix en France, avec l'appui de milliers d'adhérents et de bénévoles, rassemblés autour d'un objectif : Agir pour la nature dans les territoires. Avec le soutien de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires privés, les Conservatoires d'espaces naturels, associations ouvertes au plus grand nombre, basent leurs actions sur cinq mots-clés, « Connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner ».

www.reseau-cen.org

L'objectif du Plan National d'Actions Chiroptères, animé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, est la protection et la conservation des 35 espèces de chauves-souris que la France métropolitaine héberge dont 19 espèces prioritaires. 10 actions ont été identifiées afin d'améliorer les connaissances, protéger les espèces et ses habitats, sensibiliser le public.

www.plan-actions-chiropteres.fr



➤ LA FCPN (FÉDÉRATION CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA NATURE)

La FCPN, Fédération Connaître et Protéger la nature, fait référence dans le domaine de l'éducation à la nature et du développement de la culture naturaliste depuis près de 40 ans, grâce à ses nombreuses productions pédagogiques alliant rigueur scientifique et humour : cahiers techniques, fiches d'activité nature, scénarios pédagogiques, jeux éducatifs, affiches, expositions... Elle propose également des formations dédiées aux passeurs de nature et mène régulièrement des campagnes d'éducation à la nature pour le grand public, telle que celle développée actuellement sur les animaux et végétaux Mal-aimés de la nature :

lesmalaimesjadore.org

Mais la FCPN, c'est avant tout un réseau de 760 adhérents CPN, répartis dans toute la France, en Europe et en Afrique, qui représentent près de 15 000 personnes.

Les CPN viennent de tous horizons, en groupe, seul, en famille, au sein d'une association, d'un centre social, dans un établissement scolaire, tout est possible... Ils rassemblent tous les âges, enfants, adolescents, jeunes adultes et moins jeunes... Leur crédo : l'envie de mieux connaître la nature pour la protéger ?

www.fcpcn.org



➤ LE FRENE (LE RÉSEAU FRANÇAIS D'ÉDUCATION À LA NATURE ET À L'ENVIRONNEMENT)

Le FRENE (Ex Réseau École Et Nature) est né en 1983, lorsque des enseignants, des animateurs, sensibles aux atteintes portées à la nature ont eu envie de mettre en commun leurs réflexions et leurs pratiques pédagogiques.

Association depuis 1990, le FRENE est aujourd'hui reconnu d'intérêt général, agréé jeunesse éducation populaire, protection de l'environnement et association nationale éducative complémentaire de l'enseigne-

ment public.

Le FRENE, réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement, promeut une éducation populaire, laïque et émancipatrice qui s'appuie sur l'action concrète. Cette éducation participe à la conscience de notre propre place en tant qu'être humain de et dans la nature, dans la cité et dans le monde.

www.frene.org



FRENE

➤ LA LPO

Forte d'un siècle d'engagement avec plus de 57 000 adhérents, 8 000 bénévoles actifs, 400 salariés sur le territoire national et d'un réseau d'associations locales actives dans 83 départements, la LPO est aujourd'hui la première association de

protection de la nature en France. Elle œuvre au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

www.lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

➤ NOÉ

Noé Conservation a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et en encourageant le changement de nos comportements en faveur de l'environnement. Dans ce cadre, le programme "Éclairage

durable & Biodiversité" œuvre pour la sauvegarde de la biodiversité nocturne en impliquant toutes les parties prenantes pour changer durablement les pratiques.

www.noé.org



➤ L'OPIE

L'Office pour les insectes et leur environnement, association créée en 1969 rassemble des naturalistes amateurs et professionnels, et agit pour la connaissance entomologique,

la protection des milieux et la sensibilisation de tous les publics au monde des insectes.

www.insectes.org



➤ LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE (PNR)

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est l'association du réseau des 51 Parcs naturels régionaux (PNR). Un PNR est un territoire essentiellement rural, habité, reconnu au niveau national pour sa richesse en

termes de patrimoine naturel, culturel et paysager et s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines.

www.parcs-naturels-regionaux.fr



➤ LE RESES (RÉSEAU ÉTUDIANT POUR UNE SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE)

Depuis 2007, le RESES est un réseau national composé de 140 associations étudiantes qui mènent des projets liés aux enjeux socio-environnementaux tels que l'alimentation, la biodiversité, le climat, les déchets, etc. Le RESES est une association de loi 1901.

Nous défendons une vision de l'écologie ambitieuse, trans-

formatrice de nos sociétés, compatible avec les limites planétaires et qui prend en compte les questions de solidarité et d'équité sociale.

Le RESES est convaincu que le monde étudiant est une force essentielle pour construire demain.

www.le-reses.org



➤ RÉSISTANCE À L'AGRESSION PUBLICITAIRE

Résistance à l'Aggression Publicitaire (R.A.P.), c'est 30 ans de lutte contre le système publicitaire et nous rapprochent de plus en plus de l'obtention de nos revendications. 2 victoires ont été obtenues en 2016, contre le décret d'application de la loi Macron sur l'affichage et pour l'interdiction de la publicité

ciblée vers les enfants sur l'audio-visuel public et 2 avancées en 2021 avec l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles ainsi que l'expérimentation du « Oui Pub » pour les publicités dans les boîtes aux lettres.

www.antipub.org



➤ LA SFEPM (SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES)

Depuis sa création en 1977, la SFEPM œuvre pour l'étude, la protection et le partage des connaissances sur les mammifères sauvages de France métropolitaine et des DOM-COM, dans un objectif de conservation et de coexistence avec les activités humaines. Face à la méconnaissance et aux menaces croissantes qui pèsent sur ces espèces, la SFEPM agit concrètement auprès des citoyens et des autorités

par différents moyens : études et inventaires, plans nationaux d'actions, expertises, publications, campagnes d'informations et de sensibilisation, coordination d'actions de conservation, etc. Les actions de la SFEPM reposent sur l'animation d'un réseau de bénévoles et d'associations adhérentes, en lien avec les acteurs socio-économiques, les services de l'État et le grand public.

www.sfepm.org





Un grand merci à nos partenaires et à tous les organisateurs d'événements *Le Jour de la Nuit* sans qui cette manifestation n'aurait pas tant de succès. Merci pour votre mobilisation et votre engagement.

www.jourdelanuit.fr

CONTACT

Agir pour l'Environnement

Association coordinatrice du *Jour de la Nuit*

01 40 31 02 37

info@jourdelanuit.fr

11, rue du Cher, 75020 Paris